

DECISION N°26-2019/CHU
Portant délégation de signature à
Madame Patricia CATHERINAUD

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à 35 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2011-1598 du 21 novembre 2011 relatif à la création d'un centre hospitalier régional à La Réunion par fusion du centre hospitalier Félix Guyon et du groupe hospitalier Sud-Réunion ;

Vu la convention constitutive du centre hospitalier universitaire de La Réunion du 29 février 2012 ;

Vu le décret du président de la République du 30 mai 2016 nommant Monsieur Lionel CALENGE directeur général du centre hospitalier universitaire de La Réunion ;

Vu la décision d'affectation de Madame Patricia CATHERINAUD, cadre supérieure de santé titulaire à la direction des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la fiche de poste de Madame Patricia CATHERINAUD, cadre supérieure de santé, validée le 13 juillet 2017 ;

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à Madame Patricia CATHERINAUD, cadre supérieure de santé, responsable de proximité de la Chambre Mortuaire du CHU Sites Sud, pour signer en lieu et place du directeur général :

- le registre des décès de la Chambre Mortuaire des sites Sud du CHU.

Article 2 :

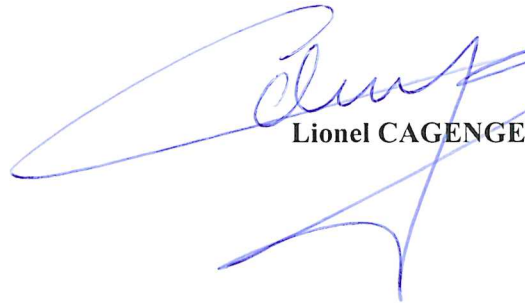
La présente délégation prend effet à compter du 3 mai 2019.

Article 3 :

La présente délégation fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, et d'un affichage sur les panneaux réservés à cet effet à la direction générale et dans les directions de site du CHU.

Fait à Saint-Paul, le 3 mai 2019

Le directeur général du CHU de La Réunion


Lionel CAGENGE



Transmission :

Pour notification

- Madame Patricia CATHERINAUD, cadre supérieure de santé, responsable de proximité de la Chambre Mortuaire du CHU Sites Sud

Pour publication et affichage

- Recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion (publication)
- Direction générale, direction de site nord et sud du CHU (affichage)

Pour information :

- Equipe de direction du CHU